

COMMUNE DE HAMOIS

ENQUÊTE PUBLIQUE : Les projets de cartographie des zones soumises à l'aléa d'inondation

Le Collège Communal informe la population que, dans le cadre de la Directive (2007/60/CE) relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, les projets de cartographie des zones soumises à l'aléa d'inondation ont été mis à jour et sont soumis, à la demande du Gouvernement wallon, à enquête publique.

Date d'affichage de l'avis d'enquête	Date de début de l'enquête publique	Date de fin de l'enquête publique	Lieu, date et heure de la réunion de clôture de l'enquête publique
07 septembre 2020	14 septembre 2020	28 octobre 2020	Administration communale de Hamois, Rue du Relais, 1, 5363 Emptinne (service urbanisme) – 28 octobre 2020 à 11h

Les documents relatifs à cette enquête (cartes et rapport des incidences environnementales) sont consultables à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête :

- sur le site internet **enquetepublique-alea-inondation.wallonie.be** ;
- à l'Administration communale, rue du Relais, 1, 5363 Emptinne, chaque jour ouvrable **uniquement sur rendez-vous (083/61.52.34 – urbanisme@hamois.be)** : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h au service urbanisme (ou uniquement sur rendez-vous pris 24h à l'avance, le samedi matin de 10h à 12h au service population).

Les observations orales sont recueillies sur rendez-vous au Service urbanisme (083/61.52.34 – urbanisme@hamois.be).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites via l'outil cartographique en ligne **<https://lc.cx/2t0k7iB50>** ou par mail à l'adresse **enquetepublique.alea.inondation@spw.wallonie.be**
Il est indispensable de disposer soit de l'adresse exacte, ou des coordonnées (x,y) ou de la référence cadastrale de la parcelle faisant l'objet d'observation.

Des explications techniques sur le projet peuvent être obtenues :

- par courriel à l'adresse **enquetepublique.alea.inondation@spw.wallonie.be**
- par courrier au Service Public de Wallonie - Secrétariat de la Direction des Cours d'Eau non navigables, Avenue Prince de Liège, 7, 5100 Jambes (081/33.63.70).

Fait à Hamois, le 07 septembre 2020.

Le Directeur général,

M. WILMOTTE

La Bourgmestre,

V. WARZÉE-CAVERENNE

A l'initiative du Gouvernement wallon, ces projets, de catégorie A.2. sont soumis à enquête publique en vertu des articles D. 28 et D. 53-6 du Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau et D. 29-1 du Livre Ier du Code de l'Environnement. Les projets ont également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D. 53 du Livre Ier du Code de l'Environnement. Suspension du délai d'enquête publique entre le 16 juillet et le 15 août ainsi qu'entre le 24 décembre et le 1^{er} janvier.